

ANNEE 2022

**SEANCE PUBLIQUE
DU 14 DECEMBRE 2022**

Délibération n°

2022089

Date de convocation : 09/12/2022

Date d'affichage : 15/12/2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	17
Pouvoirs	:	6
Nombre de votants	:	23

Vote : 23

Pour : 23 (dont 6 pouvoirs)

Adopté à l'unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 064-216401000-20221214-2022089-DE

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 9 décembre 2022, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Marc PERRIER, Jean-Baptiste HALTY, Cédric BRESAC (arrivé à 19h05), Arnaud PAVLOVSKY (arrivé à 19h10).

Mmes Valérie REcart, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Sylvie ITHOURRIA, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Céline FAYS, Nathalie HARAN.

Absents excusés : Mme Guénaël LE CAM (pouvoir à Mme Sylvie ITHOURRIA), Mme Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Philippe ENSALES), Mme Emmanuelle DALLET (pouvoir à Mme Valérie REcart), Mikel AMILIBIA (pouvoir à Mme Marie ROSPIDE).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

O.J n°8 : Subvention exceptionnelle versée à l'AFM TELETHON

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Dans le cadre du Téléthon 2022, le samedi 3 décembre 2022, l'amicale des pompiers d'Anglet a organisé au centre de secours d'Anglet ; une journée "portes ouvertes" avec la présentation de différents métiers (incendie, secourisme, sauvetage côtier...) ainsi qu'une balade cyclosportive parcourant toutes les communes couvertes par ce centre de secours.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal, de verser une subvention exceptionnelle à l'AFM Téléthon, d'un montant de trois cents euros (300€) pour soutenir cette démarche.

Invité à se prononcer, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré :

- Approuve le versement de la somme de trois cents euros (300€) au profit de l'AFM Téléthon ;

- Précise que cette dépense sera inscrite au chapitre 6574 (subvention de fonctionnement aux associations) sur le budget 2023 ;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait à Bassussarry, le 14 décembre 2022.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

